

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 novembre 2023, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Le Défens » sur la commune de Fox-Amphoux.

Le projet de défrichement est porté par la société VALOREM représentée par Monsieur Bertrand GUIDEZ- 213 cours Victor Hugo - 33130 BEGLES.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement. Cette étude et son résumé non technique sont joints au dossier d'enquête. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) joint au dossier est consultable sur son site (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r314.html>) ou sur le site internet de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 36 jours de l'enquête publique, du **8 décembre 2023 au 12 janvier 2024** dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Fox-Amphoux
132 place de la Mairie 83670 Fox-Amphoux le lundi : de 8h à 16h45 - les mardi, jeudi, vendredi : de 8h à 12h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Fox-Amphoux, à l'attention du commissaire enquêteur), ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var : <http://www.var.gouv.fr>.

Monsieur Jean-Michel PORCHER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Fox-Amphoux
vendredi 8 décembre 2023	8h00 - 11h00
vendredi 15 décembre 2023	9h00 - 12h00
jeudi 4 janvier 2024	9h00 - 12h00
vendredi 12 janvier 2024	9h00 - 12h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès de la société VALOREM représentée par Monsieur GUIDEZ Bertrand – 213 cours Victor Hugo – 33130 BEGLES. La responsable du projet est Madame Marion QUARANTEL (marion.quarantel@valorem-energie.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis des postes informatiques dédiés et installés en préfecture du Var et en mairie de Fox-Amphoux, aux heures d'ouverture de ces établissements.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Fox-Amphoux, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation de défrichement est le préfet du Var, par voie d'arrêté.